



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

PROCÈS VERBAL de la réunion CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 août 2026 à 19h00 en Mairie.

Présents: Mme ALVES Mélanie, Mr GENTIL Christian, Mme GIRARD Anne, Mme GRASSART Flore, Mr LONJON Geoffrey, Mme MACHARD Fanny, Mme MORENO Véronique, Mr SCHAFF Gaëtan.

Absents excusés :

Absent non excusé : Mr BERNET Yves,

Procurations : 2

Mme MONIER Alice donne procuration à Mme GIRARD Anne

Mr PRADAYROL Michaël donne procuration à Mme MORENO Véronique

Président séance : Mme MORENO Véronique

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Anne

Quorum 6 élus → il est atteint

19h00 La séance est ouverte

Ordre du jour :

- 1) Délibération avance non budgétaire au budget de l'eau et assainissement du budget de la commune,
- 2) Délibération modificative budget eau et assainissement,
- 3) Délibération sur le nombre de questions diverses par un élu pendant le conseil municipal,
- 4) Délibération eau et assainissement facturation 2027,
- 5) Questions et informations diverses.

Mme Moréno demande si on peut inverser les questions 3 et 4.
Tout le monde est d'accord.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2026 adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Délibération avance non budgétaire au budget de l'eau et assainissement du budget de la commune :

Nous avons dû honorer partiellement une facture datant de 2025 (21.325 €) concernant le dossier d'étude des ressources en eau de la commune.

Les factures d'eau aux ménages ne seront relevées dans les comptes de la commune qu'en septembre/octobre. D'ici là, le compte eau quasi à 0. Pour continuer à fonctionner, nous vous proposons de transférer 20.000 € du compte général vers le compte eau.

Cette avance sera remboursée sur une période infra-annuelle (12 mois glissants), soit normalement avant la fin de l'année.

Pour 10

Abstention : 0

Contre : 0

2) Délibération modificative budget eau et assainissement :

Il s'agit d'une écriture comptable affectée aux subventions amorties sur la durée. Il y a une erreur d'affectation sur le budget eau, qui ne change en rien le budget global, mais que nous devons corriger.

Nous supprimons -8.748 € au compte 778 chapitre 77 (mauvaise affectation)

Compte 778 : Autres produits exceptionnels

Nous ajoutons +8.748 € au compte 747 chapitre 042 (bonne affectation)

Compte 747 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

Pour 10

Abstention : 0

Contre : 0

3) Délibération sur le nombre de questions diverses par un élu pendant le conseil municipal :

Pour avoir des conseils municipaux d'une durée acceptable, le nombre de questions diverses doit être limité.

On propose de se limiter à 3 questions.

Mme Alvès propose 4 questions.

Nombre de questions diverses possibles par conseiller : 4

Pour 10

Abstention : 0

Contre : 0

4) Délibération eau et assainissement facturation 2027 :

Nous n'avons pas encore pu avoir une vision claire des situations techniques et financière de l'alimentation en eau des villages.

Nous menons actuellement une étude lourde avec le cabinet Hydrogéococonsult pour connaître les capacités de production en eau de nos sources et puits communaux.

Nous devons voir les investissements à réaliser sur le réseau d'eau potable (pompes, comptage, réseau,...)

Nous chiffrons la remise en état des stations d'épuration qui sont en mauvais état de fonctionnement.

Enfin, la facturation eau de 2025 a été anormalement basse et semble indiquer qu'elle n'a porté que sur 11 mois et non 12. Les relevés ont été réalisés précocement l'an dernier.

Toutes ces raisons nous amènent à ne pas relever les tarifs de l'eau et assainissement pour 2027, dans l'attente d'une vision claire de l'état de nos ressources et de nos réseaux.

Pour 10

Abstention : 0

Contre : 0

5) Questions et informations diverses :

Les questions posées par écrit de Mme Mélanie Alvès en tant qu'élue de l'opposition.

a. Quorum du Conseil municipal du 29 juillet.

Dans le procès-verbal du 29 juillet, il est écrit « Quorum 7 élus est atteint ».

Notre Conseil Municipal étant composé de 11 élus, le quorum est de 6 élus.

Pouvez-vous donc confirmer qu'il s'agit bien d'une erreur dans le procès-verbal et prévoir sa correction ?

Réponse de Mme Moréno : oui.

Correction faite sur le compte rendu définitif.

b. Annulation du spectacle du 15 Août

Suite à l'annulation du spectacle « Classique » prévu le samedi 15 août, quel est le coût pour la commune ?

Réponse de Mme Moréno : 0 euros

c. Prime IFSE en cas de départ d'un agent :

Lors du Conseil Municipal du 29 juillet, la question suivante avait été posée :

« Est-ce qu'en cas de départ la prime IFSE est au prorata du nombre de mois de l'année travaillés ? »

Le vote avait été reporté au prochain Conseil afin de vérifier ce point.

Pouvez-vous donc nous donner la réponse aujourd'hui ?

Réponse Mr Lonjon : oui c'est proratisé.

Les 2 agents titulaires ont demandé la mensualisation de leurs indemnités CIA et IFSE.

Pour changer le versement de ces primes il faut modifier la délibération du RIFSEEP qui comprend l'IFSE qui est versé automatiquement aux agents et le CIA qui est versé en fonction de l'entretien annuel de l'agent.

Il faut réactualiser la délibération de la RIFSEEP (dernière modification faite en 2014) sinon on ne peut pas verser la prime aux nouveaux employés.

Pourquoi mensualiser l'IFSE ? La plupart des communes le font. Les salaires étant bas cela fait un complément. Le versement en fin d'année peut exposer à ne pas avoir la prime d'activité.

On a besoin d'une délibération à jour pour embaucher et verser les indemnités aux agents non permanents.

Il faut que la secrétaire mette à jour la délibération puis l'envoie à Rodez au CST au sein du CDG qui valide la délibération. Il faut remettre le dossier avant le 29 septembre. Une fois acceptée par le CST, la délibération est votée en conseil municipal.

d. Lettre de Mme Alvès du 18/08/2026

Commission de contrôle de listes électorales : comment Mr Gentil, Mr Valentin et Mme Munoz ont été choisis ?

Réponse de Mme Moréno : Pour la composition de cette commission, il ne faut ni le maire ni les adjoints ni l'opposition en application de l'article 19 du code électoral.

Pour Mr Gentil il a été appliqué l'ordre du tableau des conseillers en fonction de l'âge.

Pour Mr Valentin et Mme Munoz ils ont été proposés par Mme le Maire.

Nous sommes en attente de l'arrêté de la préfecture pour valider cette liste. Le délai est un peu long car le tribunal de Rodez est fermé en Août et n'a toujours pas signé l'ordonnance.

e. Information de Mme le Maire : après plusieurs publications hostiles sur les réseaux sociaux et de multiples lettres désagréables. Mme le Maire a pris contact et conseil avec la gendarmerie de Millau pour savoir comment faire cesser ces agissements qui deviennent insupportables et donnent une mauvaise image de la commune.
Le gendarme a qualifié ces agissements de harcèlement. Actuellement des lettres recommandées ont été adressées aux personnes concernées.
Si cela se renouvelle la procédure continuera et le procureur sera saisi.

Une lettre anonyme a même été adressée à Monsieur le Président de la communauté de Commune de Millau par une personne de la commune. Nous déplorons l'image que cela donne de la commune de Comprégnac.

f. Information : Mme le Maire vient de faire refaire avec une date anticipée le contrôle technique du camion. La municipalité précédente a acheté un camion le 6 décembre 2024. A ce jour la carte grise n'avait pas été refaite et mise au nom de la Mairie.
Pourquoi ? Je n'ai pas la réponse mais il y a 18 mois que cela aurait dû être fait. La mairie était verbalisable car en achetant un véhicule l'acheteur dispose d'un mois pour refaire la mise à jour.

Mme Alvés précise que Mme Moréno pouvait s'adresser à Mr Julien pour avoir la réponse. Mme Moréno informe qu'elle n'attendait pas de réponse, que les papiers auraient dû être faits en temps et en heure.
Mme Alvés informe que Mr Lafon Roger (ancien maire) lui a signalé que Mme Moréno n'hésitait pas à lui poser des questions sur certains dossiers.
Mme Moréno précise qu'effectivement elle est allée voir Mr Lafon pour avoir des renseignements sur les cimetières de la commune. Mr Lafon a toujours tenu les plans des concessions. Donc rien de très secret.

g. Stationnement à Peyre :

La commission cherche des solutions. On a la possibilité d'acheter un horodateur. A suivre.

Comprégnac : Mme le Maire informe qu'il n'y a jamais eu de places nominatives ! Il va falloir travailler et informer les habitants du cœur de village.

h. Monsieur Gentil souhaite rappeler la méthode de travail entre les commissions et le conseil municipal. Il faudrait que les commissions fassent maintenant remonter les projets.

Le travail se fait dans les commissions : proposition de projet par consensus. Le conseil municipal prend les décisions.
Dans le cadre de ces commissions il est important qu'on construise des projets à soumettre au conseil municipal : il faut structurer ces projets.
Il faut identifier les projets qui nécessitent d'être financés sur le plus ou moins court terme.
A présenter à la prochaine assemblée citoyenne.

i. Madame Girard informe que la réunion du conseil participatif est fixée au 17 octobre 2026.

Fin de séance à 19h59